



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2018

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 16 mars 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Daliah Scholl, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 11.2.1. Convention avec Sudstrom relative à la mise à disposition de la toiture du CISEA; décision

Considérant qu'il s'agit d'une convention entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Société Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s.;

Considérant qu'en vue de promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives, la Ville a accepté de mettre à la disposition de l'Utilisateur une partie de la toiture du bâtiment Centre d'incendie et de secours Esch-sur-Alzette (ci-après dénommé « CISEA»), afin d'y exploiter une installation photovoltaïque;

Considérant que la présente Convention est conclue pour une durée de quinze (15) ans, prenant cours à partir du 1er janvier 2018; qu'elle ne sortira ses effets qu'après l'approbation par le Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette;

Considérant que la mise à disposition des lieux et surfaces reste soumise au paiement d'une redevance annuelle de cent euros (100,00.-€) par l'Utilisateur à la Ville;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,


**approuve
à l'unanimité**

la convention entre l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Société Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s relative à la mise à disposition de la toiture du bâtiment Centre d'incendie et de secours Esch-sur-Alzette afin d'y exploiter une installation photovoltaïque.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 03.04.2018
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général  Bourgmestre

